



Acquérir des connaissances et des compétences professionnelles pour une prise en charge individuelle de l'hygiène bucco-dentaire de l'adulte âgé en EHPAD

Objectifs de formation

- Repérer précocement les lésions de la cavité buccale par une évaluation de la santé bucco-dentaire
- Appliquer les techniques d'hygiène bucco-dentaire et les soins adaptés à chacun
- Proposer une alimentation adaptée à l'état buccal de chacun
- Mobiliser l'équipe dans la surveillance et le suivi de l'état bucco-dentaire

Programme

- La notion d'oralité
- La structure anatomique de la cavité buccale
- Les pathologies de la cavité buccale et leurs conséquences
- Le rôle du soignant dans la prise en charge de l'hygiène bucco-dentaire (cadre légal et implication du soignant)
- L'application des techniques d'hygiène bucco-dentaire (principes généraux, toilette et soin de bouche, protocoles de soins et d'accompagnement, matériel et appareillages)
- La gestion des problématiques d'intervention (représentation sur les soins bucco-dentaires, lever des réticences et des croyances, posture et communication face à l'adulte âgé opposant)
- Les actions de prévention des risques d'infection dentaire et pathologies buccales (programme de santé orale, sensibilisation de l'adulte âgé et de son entourage, l'intégration des actions au projet de soin individuel)

Public Tout professionnel exerçant en structure d'accueil pour adultes âgés et/ou handicapés

<u>Méthodes pédagogiques</u>	<u>Méthodes d'évaluation</u>	<u>Durée</u>	<u>Intervenant</u>	<u>Formations associées</u>
Active et participative Interactive Encrage d'expériences et des pratiques Illustrations-cas concrets Travaux de groupe Documents ressources	Questionnaire de satisfaction Quizz de début de session QCM d'acquisition en fin de session Attestation de formation	1 jour soit heures	IDE Coordinatrice et formatrice en gérontologie	Prévention de la dénutrition

Organisme de formation professionnelle continue

« Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 75 33 10236 33 » Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat